

Vous venez de tailler votre haie ou d'élaguer un arbre ? Les broyeurs, prêtés par le SICTOM, peut être une solution pour vos branches d'un diamètre maximum **de 8 cm**.

COMMENT EMPRUNTER UN BROYEUR ?

Remplissez le formulaire de demande de prêt du broyeur sur le site internet du SICTOM, dans la boîte à outils de la page d'accueil.

Une réservation d'au moins 4 semaines à l'avance est nécessaire en particulier pour un prêt durant la période estivale, les vacances scolaires ou pour un week-end. Suivant vos dates souhaitées d'emprunt et le planning de réservation des machines, un agent du SICTOM vous contacte pour confirmer ou vous proposer une nouvelle date.

COMMENT L'UTILISER ?

Avec un véhicule possédant une boule d'attelage, vous venez chercher le broyeur au siège du SICTOM - 784, chemin de la déchèterie à Passins - le jour et l'heure convenus avec le SICTOM : du lundi au vendredi, le matin.

Un agent du SICTOM réalise une démonstration du fonctionnement de la machine. Il vous fait signer une convention de prêt sur laquelle il faut inscrire **votre numéro de police d'assurance responsabilité civile**. Vous remettez, à ce même agent, une **copie de l'attestation de votre assurance garantissant que l'assurance de votre véhicule tractant garantie aussi le matériel tracté pesant 500 kg**.

Vous pouvez ensuite l'emmener à votre domicile ou sur le lieu de broyage et l'utiliser pendant un ou plusieurs jours voire un week-end, à condition de l'entreposer dans un endroit abrité et fermé.



Veillez à bien préparer vos tas de branches à l'avance en triant :

- les plus gros morceaux de bois qui pourront servir à allumer la cheminée,
- les branchages moyens (de + de 1 cm à 10 cm de diamètre) même feuillus qui pourront être broyés au broyeur,
- les petits branchages jusqu'à 1 cm de diamètre qui pourront être directement broyés à la tondeuse, mis au compost (moins de 10 cm de long) ou servir à allumer le barbecue.

➔ Voir la vidéo de la méthode de broyage à la tondeuse sur www.abctoutvu.com

Attention ! Les branches sèches sont plus dures à broyer que les branches fraîchement coupées. La machine possède un régulateur automatique de broyage selon le volume et le diamètre des branches apportées dans la trémie. Il faut donc veiller à ne pas vouloir aller plus vite que le rythme de la machine au risque de l'abîmer. Aucune opération d'entretien ni de réparation ne doit être réalisée par l'emprunteur hormis le remplissage du réservoir à carburant.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le prêt du broyeur est gratuit. Pour autant, le broyeur vous est prêté avec le plein de carburant et vous devez donc le rendre « réservoir plein ». **Le carburant utilisé est du SP 95 pur**.

Attention ! les réparations découlant d'une erreur ou d'une mauvaise qualité de carburant sont à la charge de l'emprunteur.

BROYAGE : QUELS AVANTAGES ?

Broyer vos branchages vous permettra de :

- ne plus vous déplacer en déchèterie pour ce type de déchet volumineux
- obtenir du broyat utile pour pailler vos plantations et vos haies réduisant ainsi le désherbage et l'arrosage
- obtenir du broyat pour équilibrer votre compost et l'aérer
- obtenir du broyat pour confectionner des allées dans votre jardin



Pour + d'infos, télécharger le guide du compostage et du paillage sur le site internet du SICTOM, rubrique « réduire ses déchets »